

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE
Concours interne d'ÉDUCATEUR·RICE TERRITORIAL·E
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
Session 2022
RÉDACTION D'UNE NOTE À PARTIR D'UN DOSSIER

Commune de Sportville
Direction des Sports

Le 25.01.2022

Note à l'attention de Madame la Directrice des Sports

Objet : L'évolution de la pratique et de l'apprentissage du vélo en France

Références : Loi d'orientation des mobilités (19.11.2019)
Loi LOM (2020)

D'après l'étude Ipsos pour Régions de France le 30 septembre 2019, 12% des français utilisaient le vélo ou la trottinette régulièrement avant la crise sanitaire du printemps 2020. Mais le constat d'une encore trop forte mortalité chez les plus jeunes cyclistes (près de 100 jeunes âgés de 12 ans en 2011). Celui-ci provoque toujours une certaine réticence quant à l'utilisation du vélo.

Pour augmenter le nombre de pratiquants du vélo et changer l'opinion du français quant à son utilisation, quels moyens peut mettre en place l'État ?

Dans un premier temps, nous verrons les différents enjeux d'une évolution de la pratique du vélo. Puis dans un second temps, nous découvrirons les moyens mis en place par l'État pour favoriser l'apprentissage du « deux roues ».

I) Les enjeux d'une évolution de la pratique du vélo

Nous allons constater que la pratique du vélo a des enjeux politiques, culturels et surtout écologiques.

A) Des enjeux politiques

Tout d'abord, la loi d'orientation des mobilités du 19 novembre 2019, a reconnu que le vélo est devenu un mode de transport à part entière. Par exemple, les collectivités locales devront favoriser son utilisation. De plus, le vélo peut permettre de lutter contre une inégalité des sexes. La ville de Strasbourg a mis un dispositif d'apprentissage dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) pour y remédier. Enfin, la pratique du vélo est source d'une certaine égalité de tous. La ville d'Amiens mène des actions auprès d'un public plus âgé, ou plus malade, pour permettre la pratique de tous.

B) Des enjeux culturels

En premier lieu, la loi LOM (2020) a modifié le code des transports. Celle-ci donne donc droit à la mobilité autre que celle de l'automobile. Ensuite, le dispositif « Génération vélo » mis en place par le gouvernement doit permettre de sensibiliser davantage le français. En effet, son objectif est de multiplier par trois, le nombre de français utilisant le vélo en 2024. En dernier lieu, le vélo doit devenir une sorte de tradition nationale. L'État a notamment instauré en mai 2021, la Fête Nationale « Mai en vélo ».

C) Des enjeux écologiques

D'abord, le gouvernement veut apporter une certaine éducation à l'environnement par le biais du vélo. Il effectue notamment une sensibilisation de ce dernier qui est moins polluant. Puis, l'État souhaite une diminution de l'utilisation des véhicules motorisés. Un adulte peut accompagner par exemple, son enfant à l'école en vélo. Pour terminer, le gouvernement insiste sur l'aspect écologique du vélo. En effet, c'est une source d'énergie plus durable que les automobiles.

Nous l'avons constaté, l'augmentation de la pratique du vélo a des enjeux de grandes envergures (politiques, culturels et écologiques). Encore faut-il avoir les moyens de le faire.

II) Les moyens mis en place pour un meilleur apprentissage du vélo

Nous allons faire le point sur les moyens mis en place, à savoir un aménagement du territoire, un financement d'une culture du vélo, et une pédagogie auprès des plus jeunes.

A) L'aménagement du territoire

L'État se donne les moyens d'aider la jeunesse à la pratique du vélo en aménageant les périmètres autour des écoles. Par exemple, la création de « Rues scolaires » comme aux Pays Bas ou Belgique, permet aux plus jeunes et leurs parents de rouler en sécurité avec l'absence de véhicules motorisés. De plus, des aménagements sont aussi prévus dans des lieux publics tels que les gares. Ceux-ci permettent donc de venir prendre le train pour travailler, en vélo. Enfin, l'aménagement du territoire est aussi important pour le tourisme. En effet, la création et le développement de voies vertes favorisera l'activité du vélo auprès des familles.

B) Le financement d'une culture du vélo

Tout d'abord, suite à la crise sanitaire du printemps 2020, l'État a mis en place le dispositif « Coup de pouce vélo » le 11 mai 2020. Ce dernier a permis à chaque français d'obtenir la somme de 50€ pour toute réparation ou entretien de son vélo. Aussi, l'État a estimé la somme de 21 millions d'euros pour favoriser le développement du deux roues. Cette somme permettrait de recruter et former 6000 intervenants (bénévoles, services civiques). Enfin, l'État a mis en place un forfait « mobilités durables ». Celui-ci favoriserait le déplacement domicile-travail en vélo, en versant la somme de 400€ par an pour un salarié du domaine privé.

C) Des moyens pédagogiques pour les plus jeunes

Premièrement, l'apprentissage du vélo va être intégré dans le cursus scolaire dès le cycle 3. L'objectif est de passer du « jouer à vélo » au « savoir rouler à vélo ». Ensuite, des programmes de formation vont être mis en place chez les plus jeunes. Ils seront par exemple intégrés dans des centres éducatifs pour intéresser 800 000 enfants. Enfin, la mise en place du dispositif « savoir rouler » permettra d'apprendre correctement le vélo aux plus jeunes. Il se décompose en 3 étapes : « savoir pédaler », « savoir circuler » et « savoir rouler à vélo ».

Pour conclure, la pratique du vélo évoluera si et seulement si l'État prend et fait prendre conscience aux français que son utilisation a des enjeux politiques, culturels et écologiques. Mais à condition de s'en donner les moyens financiers, d'aménagement et pédagogiques pour y arriver.